

C'est quoi le volontariat ?

De nombreux projets de volontariat existent [via une bourse](#) ou [via vos propres moyens](#) et sont accessibles à partir de 16 ans.

Si vous cherchez une expérience enrichissante sans avoir besoin d'être rémunéré (et en devant parfois payer vos propres frais), le volontariat vous permet de participer à un projet via vos propres moyens. Pour certains projets, vous aurez même la possibilité d'obtenir une « bourse » qui recouvre une partie de vos frais.

Définition du volontariat selon la loi belge

Volontariat : toute activité :

- a. qui est exercée sans rétribution ni obligation ;
- b. qui est exercée au profit d'une ou de plusieurs personnes autres que celle qui exerce l'activité, d'un groupe ou d'une organisation ou encore de la collectivité dans son ensemble ;
- c. qui est organisée par une organisation autre que le cadre familial ou privé de celui qui exerce l'activité ;
- d. et qui n'est pas exercée par la même personne et pour la même organisation dans le cadre d'un contrat de travail, d'un contrat de services ou d'une désignation statutaire

Volontaire : toute personne physique qui exerce une activité visée ci-dessus

Etre volontaire dans un projet international signifie généralement mettre votre temps et votre énergie au service d'un projet local en échange de la prise en charge de certains de vos frais (transports, hébergement, nourriture, activités...) par l'association qui vous accueille et/ou un programme qui soutient ce type d'initiatives.

Le volontaire s'engage pour une durée précise et est accueilli dans le cadre d'un projet mis en place par une association ou un organisme situé dans un autre pays. Des tâches concrètes sont déterminées ensemble ainsi que les horaires de prestation, conditions d'hébergement... Dans certains cas, un encadrement du volontaire est prévu par le biais d'un « tuteur ».

Questions administratives

[Avant de partir](#), **veuillez à vérifier comment préserver vos droits** à votre retour en matière d'allocations de chômage et d'allocations familiales et à couvert par votre mutuelle et éventuellement une assurance complémentaire pendant votre séjour. En fonction de votre statut, les démarches à effectuer peuvent varier. Informez-vous auprès d'[Infor Jeunes](#) suffisamment à temps avant votre départ.

Tous ceux qui sont partis comme volontaire dans des projets internationaux pourront en témoigner, l'aventure se révèle riche à de multiples niveaux: apprentissage linguistique, découverte d'autres cultures, confiance en soi et carnet d'adresses bien rempli ! Ce chapitre propose des formules qui sont avant tout des expériences de solidarité internationale et d'engagement citoyen sans relever de la coopération au développement.

mise à jour 2018